PETROLE - INDEXATION

Dès le 1er juillet 2025, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

Ouvrier qualifié 2è catégorie	27,2095 €
Conducteur d'autos	28,2050 €
Ouvrier qualifié 1è catégorie	28,2050 €
Ouvrier qualifié aérodrome	28,2050 €
Ouvrier surqualifié	29,2616 €
Elèves en alternance	26,8319 €
Prime de raffinage classique I*	1,2206 €
Prime de raffinage II *	0,3394 €

* Prime de raffinage classique.
** Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet www.fgtbpetrole.be.

E.R.: Werner Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB Pétrole
Ensemble, on est plus forts